



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3240

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2017

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3240**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2017**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibérations du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2013-4333 du 16 décembre 2013 et du Conseil municipal de Lyon n° 2014-6289 du 20 janvier 2014, et suite aux décisions de son conseil d'administration et de son assemblée générale extraordinaire en date du 4 septembre 2014, la SPL Lyon Part-Dieu a été constituée.

Son objet social est relatif :

- à la réalisation, à la promotion et à l'animation des études, des actions et des opérations d'aménagement,
- à l'acquisition et à la cession d'immeubles et de tènements fonciers,
- à la gestion, à la mise en valeur et à l'entretien des terrains, ouvrages, équipements et immeubles nécessaire à l'opération Part-Dieu,
- au développement économique,
- à la réalisation et à l'exploitation en matière de services urbains innovants et d'optimisation énergétique,
- à la gestion, à titre provisoire, des ouvrages de stationnement réalisés dans le cadre du projet d'aménagement Lyon Part-Dieu.

L'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM) ainsi que des SPL.

Le document présenté au Conseil de la Métropole comprend le rapport d'activité des mandataires de la SPL concernant l'année 2017.

Les représentants de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la SPL pour l'année 2017 sont mesdames Fouziya Bouzerda, Karine Dognin-Sauze et Catherine Panassier et messieurs Pierre Abadie, Gérard Collomb, Patrick Huguet, David Kimelfeld, Bruno Lebuhotel et Michel Le Faou.

I - Bilan financier 2017

L'exercice 2017 est la 2^{ème} année de mise en œuvre du traité de concession, notifié le 15 février 2016. Jusqu'à cette date, la société était engagée avec la Métropole par un contrat de prestation in house.

	2015 (en M€)	2016 (en M€)	2017 (en M€)	Tendance 2016/2017
capital social	4			stable
participation publique	100 %			stable
participation au capital de la Métropole de Lyon	90 %			stable
participation au capital de la Ville de Lyon	10 %			stable
produits d'exploitation "société"	2,6	2,4	1,9	↘

	2015 (en M€)	2016 (en M€)	2017 (en M€)	Tendance 2016/2017
charges d'exploitation "société" (hors dépenses pré-opérationnelles)	1,4	1,7	1,9	↗
charges de personnel	1	1,3	1,5	↗
résultat d'exploitation	0,1	0	0,01	↗
Total produits "société"	2,6	2,4	1,9	↘
Total charges "société"	2,5	2,4	1,9	↘
résultat net	0,1	0,02	0,02	stable

L'activité spécifique des SPL impose la différenciation des flux comptables et financiers provenant des recettes et dépenses liées au fonctionnement de la société, des recettes et dépenses liées aux concessions d'aménagement. Les recettes et dépenses relatives à la concession sont neutralisées dans le compte de résultat, le résultat net concerne uniquement les comptes de fonctionnement de la société.

L'année 2017 est la 2^{ème} année de mise en œuvre du traité de concession de la SPL Lyon Part-Dieu, notifié le 15 février 2016. Jusqu'à cette date, la société était engagée avec la Métropole par un contrat de prestation in house. Les résultats de société 2015 et 2016 incluent les dépenses pré-opérationnelles du projet Part-Dieu et, en produits, la rémunération du contrat de prestation in-house. Les résultats de société 2017 concernent le fonctionnement de la structure uniquement.

Le résultat 2017 avant impôts (28 k€) est composé principalement par les produits de rémunération du compte courant bancaire et les recettes des contrats aidés.

Les charges d'exploitation se montent à 1,9 M€ et sont entièrement couvertes par la rémunération d'aménageur. Les charges de personnel représentent 77 % des charges de société (contre 76 % en 2016). Les dépenses de personnel ont augmenté de 0,2 M€ (+ 18 %), moins que l'augmentation des effectifs de 23 % (de 15,9 à 19,6 équivalents temps plein), qui est en phase avec les prévisions.

Les autres charges de structure représentent 22 % des charges d'exploitation, contre 24 % en 2016, reflétant une bonne maîtrise des frais généraux.

La SPL gère ses comptes de fonctionnement de manière à imputer à la concession la part de la rémunération d'aménageur qui correspond aux dépenses engagées par la société en cours d'année. Le résultat de la structure provient des produits non imputables à la concession : produits financiers et recettes diverses.

Après l'intégration des résultats, les capitaux propres se montent à 4,2 M€.

La trésorerie globale positive (8,7 M€ de compte courant "concession" Caisse d'épargne et 2,4 M€ de compte courant "fonctionnement" Caisse d'épargne) permet de ne pas mobiliser d'emprunt.

Sur le plan du bilan d'aménagement, l'année 2017 fait l'objet du 2^{ème} compte-rendu d'activité à la collectivité locale (CRACL) de la concession d'aménagement de la Part-Dieu. Le taux de réalisation des dépenses est conforme aux prévisions de 97 %, et celui des recettes atteint 198%, avec 10,6 M€ de participations des constructeurs sécurisées suite à la levée de conditions suspensives des conventions signées avec Orange (projet urbain partenarial -PUP-) et avec Unibail Rodamco (centre commercial).

II - Faits marquants 2017

Concernant les procédures administratives, l'année 2017 a été marquée par les réalisations suivantes :

- l'approbation, par les délibérations du Conseil n° 2017-1914 et 2017-1915 du 10 avril 2017, du dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC), de l'avenant n° 1 au traité de concession, de la convention de participation d'équilibre avec la Ville de Lyon, et du programme des équipements publics (PEP) de la ZAC,

- concernant le pôle d'échanges multimodal (PEM), l'obtention du dossier de déclaration d'utilité publique et l'accord sur le financement du PEM en comité stratégique des gares. Une convention de participation au coût des équipements publics de la ZAC a été signée avec Vinci immobilier entreprise pour un montant de 13,2 M€,

- l'arrêté du permis de construire délivré pour le projet du centre commercial, permettant la cession de l'emprise à l'opérateur par la Métropole. La cession du terrain ne venant pas de l'aménageur, la 1^{ère} convention de participation au coût des équipements publics de la ZAC signée avec Unibail pour un montant de 8 M€ est ainsi devenue définitive.

Sur le secteur hors ZAC, la SPL a également accompagné et permis aux différents opérateurs d'aboutir au dépôt de leur permis de construire.

Sur le plan des opérations, l'année 2017 a permis le démarrage des travaux sur le boulevard Vivier Merle, la place de Francfort et la construction de l'accès métro sur le trottoir du boulevard Vivier Merle.

Des actions de communication et d'animation économique ont été menées tout au long de l'année.

III - Perspectives et développement de la structure sur 2018

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'avancement du projet a été jalonné par les événements suivants :

- la délivrance de 5 arrêtés de permis de construire pour le projet PEM/To Lyon,

- l'approbation de l'avenant n° 2 au traité de concession, par délibération du Conseil n° 2018-2772 du 27 avril 2018,

- la mise au point d'un avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) entre la Métropole, la Ville de Lyon et la SPL, et de l'avenant n° 3 au traité de concession, afin d'acter les modalités de remise des ouvrages du secteur hors ZAC (approbation prévue en 2018).

Sur le plan des travaux, l'année 2018 permettra de voir livrer les 1^{ers} ouvrages et de démarrer de nouveaux chantiers structurants, tels que l'allongement de la trémie Vivier Merle, le réaménagement de la rue Servient, les travaux des rues Desaix et Cuirassiers ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SPL Lyon Part-Dieu au titre de l'exercice 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.